LA RAGE

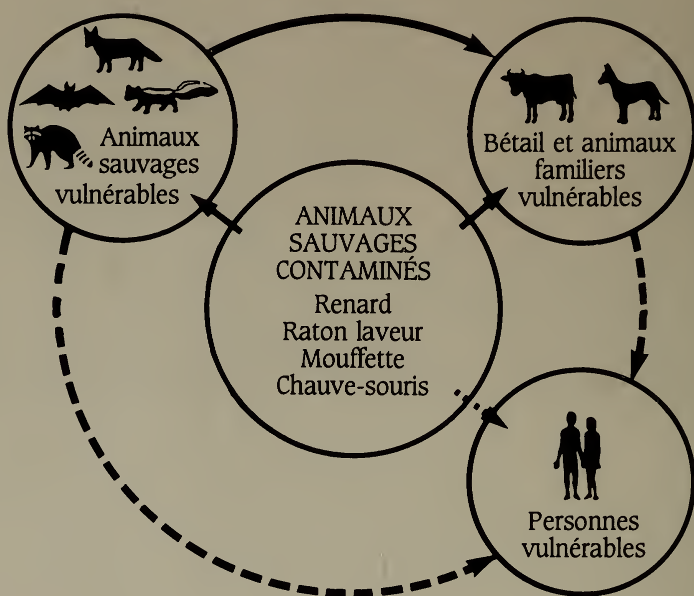
une menace pour vous


Agriculture et Agro-alimentaire Canada
Agriculture and Agri-Food Canada

Canada

La rage constitue une menace pour tout être humain. Elle est presque toujours fatale et peut vous contaminer aussi bien que les animaux domestiques et sauvages à sang chaud.

Elle se transmet habituellement par la morsure d'un animal atteint, mais elle peut aussi se contracter par contamination d'une plaie avec la salive d'un animal malade. Le virus pénètre dans le système nerveux et suit le trajet des filets nerveux jusqu'au cerveau.



Comment s'attrape la rage?

Au Canada, la plupart des cas de rage sont transmis par les animaux sauvages. Cela rend la lutte contre cette maladie très difficile et son éradication presque impossible. Les renards, les mouffettes, les chauves-souris et les ratons laveurs sont les animaux les plus souvent contaminés et ils constituent une menace permanente parce qu'ils vivent souvent à proximité des lieux habités. S'ils infectent les animaux de ferme ou les animaux familiers, ils peuvent mettre votre vie en péril.

Toutefois, il ne faut pas pour autant vous alarmer chaque fois que vous voyez un animal sauvage. Suivez plutôt les quelques conseils suivants :

- apprenez à reconnaître un animal enragé;
- sachez quelles mesures prendre lorsque vous soupçonnez qu'un animal est enragé;
- sachez quoi faire si vous croyez que vous-même, quelqu'un d'autre ou l'un de vos animaux est entré en contact avec un animal contaminé;
- apprenez comment éviter les cas de rage dans votre région.



Comme les renards évitent normalement les porcs-épics, il est logique de soupçonner de rage un renard dont la gueule est garnie de piquants de porc-épic.

Combien de temps la rage met-elle à se manifester?

Les premiers signes de rage peuvent apparaître de deux semaines à six mois suivant le contact avec l'animal enragé. La durée d'incubation dépend en grande partie de la gravité de la morsure et de la quantité de virus que contenait la salive injectée.

Comment reconnaître un animal enragé?

La rage ne se manifeste pas toujours de la même façon chez tous les animaux. Les signes décrits ci-dessous sont caractéristiques de cette maladie, mais un animal enragé ne les présente pas tous nécessairement, et l'intensité de la réaction peut varier d'un sujet à l'autre. Il existe différentes formes de rage, à savoir la rage furieuse, la rage muette ou encore une combinaison de ces deux formes.

La rage furieuse Au cours des premiers stades de la maladie, le tempérament ou le comportement de l'animal se modifient (un animal sociable peut devenir timide et se cacher dans un coin, un animal craintif peut devenir grogneux, d'humeur incertaine ou anormalement sociable et un animal sauvage peut devenir anormalement apprivoisé). L'animal enragé peut s'attaquer indifféremment à sa laisse, aux autres animaux, aux personnes, à son maître, à lui-même. Sa voix peut devenir rauque.



Dans les stades ultérieurs, l'animal devient nerveux et excitable. Il sursaute au moindre stimulus, court sans but, devient tendu et présente un regard perplexe ou méfiant. Il peut changer ses habitudes alimentaires pour finalement contracter une paralysie graduelle du larynx (salivation abondante) et des membres postérieurs. La mort survient au bout d'un certain temps.

La rage muette Les signes d'agressivité sont moins apparents chez les sujets atteints de rage muette, mais autrement les symptômes sont les mêmes que chez ceux souffrant de rage furieuse. Chez ces premiers, toutefois, le virus peut se propager plus rapidement dans le système nerveux. Règle générale, la paralysie s'installe dans la gorge, entraînant des troubles de déglutition. L'animal perd du poids à vue d'oeil, devient paralysé et meurt.

Dépistage de la rage chez le bétail

Le dépistage de la rage peut se révéler difficile du fait qu'elle se manifeste non seulement sous les deux formes extrêmes mais aussi sous des formes intermédiaires.

Les bovins contaminés meuglent fortement, et leurs boulets s'entrechoquent. Chez les bovins laitiers, on constate une chute soudaine de la production laitière.

Les chevaux infectés sont pris d'une grande agitation et s'infligent ainsi des blessures graves. Ils donnent parfois l'impression d'avoir les voies respiratoires obstruées.



Quant aux moutons atteints, ils deviennent très belliqueux, développent une forte tendance à lécher les objets et poussent des bêlements rauques.

Les porcs souffrent d'incoordination, secouent leur tête sans arrêt et font des mouvements rapides de mastication.

Que faire si vous soupçonnez un animal d'être contaminé…

Si vous soupçonnez que l'un de vos animaux est enragé, soyez extrêmement prudent; évitez tout contact avec lui. Essayez de vous rappeler si l'animal a été vacciné au cours de la dernière année et s'il a été en présence d'animaux sauvages au cours du dernier mois. Vous devez également vous informer si vous habitez une région à risque élevé (exemple : l'Ontario).

Attachez l'animal et isolez-le jusqu'à ce que vous ayez reçu des instructions du vétérinaire de district.



N'oubliez pas que la rage est une maladie à déclaration obligatoire. Avisez les personnes suivantes immédiatement:

- le vétérinaire de district ou le bureau local de la Direction générale de la production et de l'inspection des aliments d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada (leurs numéros de téléphone figurent dans l'annuaire sous "Gouvernement du Canada");
- le vétérinaire local;
- la police locale.

Que faire si vous soupçonnez une personne d'être contaminée

Lorsqu'une personne a été exposée à la rage par contact avec des animaux sauvages, du bétail ou des animaux familiers, les autorités médicales recommandent que vous :

- laviez abondamment au savon et à l'eau la blessure ou la surface exposée;
- enleviez tout vêtement qui risque d'etre contaminé et laviez-le immédiatement;
- avisiez les autorités médicales provinciales;
- consultiez un médecin.

Moyens de lutte contre la rage à Agriculture et Agro-alimentaire Canada

Dans le cadre de son Programme de lutte contre rage, Agriculture et Agro-alimentaire Canada combat la propagation de cette maladie :

- en examinant tous les cas déclarés d'animaux suspects de rage;
- en diagnostiquant les cas suspects;
- en réduisant les contacts avec la rage par la mise en quarantaine des animaux suspects;
- en encourageant les cliniques de vaccination en masse des chiens et des chats dans des situations où le risque d'infection est élevé;
- en exigeant des certificats de vaccination antirabique pour tous les chiens et les chats de plus de 3 mois qui entrent au pays;



- en améliorant les techniques de diagnostic;
- en collaborant aux recherches axées sur la prédiction des foyers et la production de vaccins oraux pour les animaux sauvages.

Indemnités

En vertu d'une entente conclue entre le gouvernement fédéral, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Québec, et le Manitoba, vous pouvez être indemnisé pour les pertes de bétail attribuables à la rage. Les animaux familiers sont exclus de cette entente. La confirmation du diagnostic peut se faire par une analyse en laboratoire ou un examen clinique (ce dernier doit être effectué par un vétérinaire qui a examiné ou vu l'animal avant sa mort).

Comment pouvez-vous nous aider?

Notre programme de lutte contre la rage est efficace. Au Canada, cette maladie n'a fait que trois victimes au cours des vingts dernières années. Néanmoins, la rage demeure un grave problème, car environ dix à douze mille cas d'animaux suspects sont consignés chaque année. Nous comptons sur votre aide.



- Faites vacciner vos animaux familiers régulièrement.
- Gardez ces derniers en laisse et ne vous approchez pas des animaux errants.
- Interdisez à vos enfants de s'approcher des animaux sauvages "sociables".
- En camping, en randonnée ou à la chasse, n'oubliez pas que vous risquez de rencontrer un animal enragé.
- Tenez-vous à une distance respectable des animaux sauvages.
- Signalez à un vétérinaire toute morsure d'animal et tout comportement inusité des animaux (y compris les chauves-souris).

Lorsque vous voyagez avec un animal familier, observez les précautions énumérées. Si vous comptez l'amener avec vous à l'étranger, il vous faudra obtenir un certificat de vaccination antirabique d'un vétérinaire.



Les personnes travaillant dans des domaines où elles sont régulièrement en présence d'animaux (exemple : les vétérinaires, les trappeurs et les employés des parcs provinciaux ou nationaux) devraient se prémunir contre la rage par la vaccination préventive. Les vaccins actuels se sont beaucoup améliorés par rapport aux méthodes passées de prévention et de traitement.

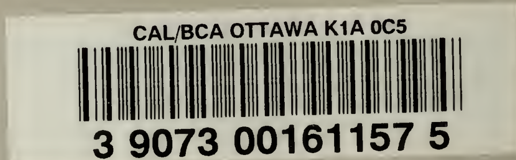
Grâce à votre collaboration, nous arriverons à maîtriser ou peut-être même à éliminer la rage au Canada.



Pour de plus amples renseignements, communiquez avec les vétérinaires chargés du Programme national d'hygiène vétérinaire aux bureau régionaux suivantes :

Province	Adress	Nº de téléphone
ALBERTA, T.-N.-O, ÎLE DE BAFFIN	Harry Hayes Bldg 654, 220-4th Ave. S.E. Calgary (Alberta) T2G 4X3	Tél. : (403) 292-5717
PROVINCES DE L'ATLANTIQUE	5e étage 1081, rue Main P.B. 6088 Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 8R2	Tél. : (506) 851-7652
COLOMBIE-BRITANNIQUE, YUKON	Suite 202 620 Royal Ave. P.O. Box 2523 New Westminster (Colombie-Britannique) V3L 5A8	Tél. : (604) 666-2847
MANITOBA	Bureau 613 269, rue Main Winnipeg (Manitoba) R3C 1B2	Tél. : (204) 983-4744
ONTARIO	174, Stone Rd. West Guelph (Ontario) N1G 4S9	Tél. : (519) 837-9400
QUÉBEC	2001, Université 7e étage Montréal (Québec) H3A 3N2	Tél. : (514) 283-8888

VOTRE VÉTÉRINAIRE DE DISTRICT CHARGÉ DU PROGRAMME EST :



AGRICULTURE ET AGRO-ALIMENTAIRE CANADA PUBLICATION 1805/F
On peut en obtenir des exemplaires à la
Direction générale des communications,
Agriculture et Agro-alimentaire Canada, Ottawa K1A 0C7.

Nº. de cat. A63-1805/1986F ISBN : 0-662-93417-2
Impression 1986 Revisé 1994 5M-3:94

Also available in English under the title:
Rabies – it's not worth the risk.